

DECISION 2025-D-001

Décision portant virements de crédits dans le cadre de la fongibilité

Jean-Marc DUMOULIN, PRÉSIDENT la Communauté de Communes Val'Aïgo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L.5211-2 et L.5212-11 et suivants,

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,

VU la délibération 2024-051 du 11 avril 2024 portant adoption du budget primitif 2024 du budget annexe Parc Economique du Triangle ;

CONSIDERANT l'autorisation accordée au Président par l'assemblée délibérante à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles en section de Fonctionnement et en section d'Investissement,

DECIDE

Article 1

Article 1

Il est décidé un virement de crédit au sein du budget annexe Parc Économique du Triangle :

- En section de fonctionnement :
 - Virement de **5€** du chapitre 66, compte 66111, vers le chapitre 65, compte 65888.

Virement de crédit fongibilité

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65888 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	5.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	5.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	5.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	5.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	5.00 €	5.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Article 2

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, il sera rendu compte de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance du conseil communautaire.

Article 3

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et publiée.

Ampliation de la présente décision sera faite à Monsieur le Receveur des Finances.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification et l'accomplissement des formalités de publicité, devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7.

Fait à Villemur sur Tarn, le 27 JAN. 2025



Le Président,

Jean-Marc DUMOULIN

Certifié exécutoire

Les formalités de publicité ayant été effectuées

Le 27 JAN. 2025